



République Française
Conseil Municipal d'Ecotay l'Olme
Mairie - 42600 Ecotay l'Olme (Loire)
tél 04.77.58.59.69 - fax 04.77.58.92.98 - ecotay@wanadoo.fr

Nombre de membres en

exercice : 15

Présents : 14

Votants: 14

Convocation le :
15/09/2023

Séance du mercredi 27 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Carine GANDREY, Maire.
Sont présents : MASSON Robert, GANDREY Carine, MAY Michelle, JAY Daniel, JOANIN Robert, MARECHAL Jacques, MARIANI Jean-Michel, DUCLOS Christiane, GOURBEYRE Auriane, MEYNIEL Catherine, PEYCELON Guillaume, BAROU Guy, MEFTAH Pascal, MASSACRIER Sylvaine

Représentés :

Absents et Excuses :

Secrétaire de séance : MEFTAH Pascal

Objet de la délibération :

**REVALORISATION DE
L'INDEMNITE
ANNUELLE DES
AGENTS TECHNIQUES
DE_2023_044**

Vu la délibération n°DE_2021_050

Considérant les travaux de déneigement, de salage et les interventions ponctuelles des agents techniques communaux sur la commune ;

Considérant la nécessité de revaloriser les indemnités des agents ;

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les agents techniques communaux perçoivent une indemnité annuelle de 400€ chacun pour les travaux de déneigement, de salage et des interventions ponctuelles en cas d'urgence sur la commune.

Madame le Maire propose de réévaluer cette indemnité à 500€ par an et par agent. Elle sera attribuée à Monsieur Jean-Luc VIALARD et Monsieur Bernard FAURE.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité

- **l'attribution d'une indemnité annuelle de 500€ à Monsieur Jean-Luc VIALARD et Monsieur Bernard FAURE**
- **autorise le Maire à prendre les dispositions nécessaires pour la mise en place de cette indemnité.**

Fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Carine GANDREY

